COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des Actions collectives)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

Nº: 500-06-000907-184

DATE: Le 26 avril 2024

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S.

KARINE LÉVY

Demanderesse

C.

NISSAN CANADA INC.

Défenderesse

JUGEMENT SUR UNE DEMANDE POUR L'APPROBATION DES AVIS AUX MEMBRES ET POUR NOMMER L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS

- [1] **CONSIDÉRANT** le jugement du 19 septembre 2019 autorisant l'exercice d'une action collective dans le présent dossier, tel qu'amendé par jugement de la Cour d'appel du 28 avril 2021;
- [2] **CONSIDÉRANT** le jugement du 29 octobre 2019 de la Cour supérieure de justice de l'Ontario certifiant l'action collective intentée par Boris Grossman et Michael Arntfield contre Nissan Canada Inc., Nissan Canada Financial Services Inc./Services Financiers Nissan Canada Inc. et Nissan North America, Inc. dans le dossier No. CV-18-00590402-00CP (le « Dossier ontarien »);
- [3] **CONSIDÉRANT** la publication des avis d'autorisation en octobre 2021 et l'écoulement du délai d'exclusion;

500-06-000907-184 PAGE : 2

[4] **CONSIDÉRANT** qu'en date du 4 janvier 2024, une entente de règlement nationale est intervenue dans le présent dossier et dans le Dossier ontarien (l' « **Entente de règlement** »), laquelle a été produite avec sa traduction française comme Pièce R-1;

- [5] **CONSIDÉRANT** les Avis de préapprobation abrégés, lesquels se trouvent à **l'annexe 1** du présent jugement en versions anglaise et française, et les Avis de préapprobation détaillés, lesquels se trouvent à **l'annexe 2** du présent jugement en versions anglaise et française;
- [6] **CONSIDÉRANT** la demande intitulée « Application for Approval of Notices to Class Members and to Appoint a Claims Administrator » du 25 janvier 2024 (la « Demande ») concernant un règlement proposé à l'égard du groupe suivant (le « Groupe ») :

Toutes les personnes au Québec : (i) dont les renseignements personnels ou financiers détenus par Nissan Canada ont été compromis dans une intrusion informatique dont l'intimée a été informée par les auteurs par courriel le 11 décembre 2017, ou (ii) qui ont reçu une lettre de Nissan Canada le ou vers le mois de janvier 2018 les informant de cette intrusion informatique;

- [7] **CONSIDÉRANT** que la Demanderesse demande au Tribunal, inter alia :
 - 7.1. d'approuver les Avis aux membres pour les informer, notamment, qu'une audition sera tenue pour l'approbation de l'Entente de règlement;
 - 7.2. d'ordonner la publication des Avis aux membres selon les modalités prévues à l'article 6.3 de l'Entente de règlement;
 - 7.3. de désigner la firme RicePoint Administration, Inc. à titre d'Administrateur des réclamations dans le cadre de l'Entente de règlement; et
 - 7.4. de fixer la date de l'Audition d'approbation;
- [8] **CONSIDÉRANT** le consentement de la Défenderesse aux conclusions du présent jugement, sans admission de responsabilité de sa part et uniquement pour les fins du règlement;
- [9] **CONSIDÉRANT** les échanges entre le Tribunal et les parties;

500-06-000907-184 PAGE: 3

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL : WHEREFORE, THE COURT:

[10] pour nommer l'administrateur des Claims Administrator: réclamations:

ACCUEILLE la Demande pour GRANTS the Application for Approval of l'approbation des Avis aux membres et Notices to Class Members and to Appoint a

- DÉCLARE [11] gu'aux fins présent jugement, les définitions énoncées dans l'Entente de règlement s'appliquent et sont intégrées au présent jugement;
 - du **DECLARES** that for the purposes of the present judgment, the definitions in the Settlement Agreement apply and are integrated in the present judgment;
- DÉCLARE [12] gu'aux fins présent jugement;
- du **DECLARES** that for the purposes of the présent jugement, les avis joints en present judgment, the notices attached as annexes à l'Entente de règlement sont schedules to the Settlement Agreement are remplacés par les Annexes 1 et 2 du replaced by Schedules 1 and 2 to this judgment;
- [13] essentiellement sous la forme abrégée et 2 du présent jugement, dans leurs English and French versions; versions anglaise et française;
- APPROUVE la forme et le APPROVES the form and content of the contenu de l'Avis aux membres Pre-Approval Notices, substantially in the short and long forms as set forth in et détaillée se trouvant aux annexes 1 Schedules 1 and 2 to this Judgment, in their
- à la demande d'une partie si l'Entente règlement est n'est pas approuvée par le Tribunal;
- **DÉCLARE** que le présent **DECLARES** that the present judgment jugement sera déclaré nul et sans effet shall be declared null and without effect at the request of either party if the Settlement résiliée Agreement is terminated pursuant to its conformément à ses dispositions ou provisions or if it is not approved by the Court:
- APPROUVE le Plan [15] le mode de diffusion des Avis aux of the Pre-Approval Notices; membres;
- de APPROVES Notice Plan provided for in notification prévu à l'article 6.3 de Article 6.3 of the Settlement Agreement, l'Entente de règlement, lequel détaille which details the method of dissemination
- DÉSIGNE [16] Administration. Inc. titre d'Administrateur des réclamations afin incombent en vertu de l'Entente de Agreement and the present Orders; règlement et les présentes
- RicePoint APPOINTS RicePoint Administration, Inc. as the Claims Administrator for the purposes of accomplishing the tasks that de s'acquitter des tâches qui lui devolve to it pursuant to the Settlement

500-06-000907-184 PAGE: 4

ordonnances;

diffusés jugement) soient conformément au Plan de notification (article 6.3 de l'Entente de règlement);

ORDONNE que les Avis aux ORDERS that the class members Premembres (annexes 1 et 2 du présent Approval Notices (Schedules 1 and 2 to this Judgment) be disseminated in accordance with the Notice Plan (Article 6.3 of the Settlement Agreement);

- DÉCLARE [18] que le jugement constitue un contraignant production informations par la défenderesse au meaning of applicable privacy laws; sens des lois applicables en matière de vie privée;
 - présent **DECLARES** that this judgment constitutes jugement a judgment compelling the production of des information by the Defendant within the
- [19] **DÉCLARE** que la défenderesse **DECLARES** est autorisée à fournir à l'Administrateur authorized conformément à l'Entente de règlement; the Settlement Agreement;
- that the Defendant is to provide the des réclamations les noms et les Administrator with the names and email adresses électroniques (si disponibles) addresses (if available) of the Québec des Membres du Groupe du Québec Class Members for the purpose of pour exécuter le Plan de notification et executing the Notice Plan and facilitating faciliter le processus de distribution the distribution process in accordance with
- préserver confidentialité faciliter le processus de distribution Settlement Agreement; conformément à l'Entente de règlement;
- ORDONNE à l'Administrateur ORDERS that the Claims Administrator des réclamations et aux Parties de and the Parties shall maintain the des confidentiality over and shall not share any informations qui leur sont fournies en of the information provided pursuant to this vertu du présent jugement et ne pas les judgment with any other person, unless partager avec toute autre personne, sauf doing so is strictly necessary for executing si cela est strictement nécessaire pour the Notice Plan and/or facilitating the exécuter le Plan de notification et/ou distribution process in accordance with the
- conformément à l'Entente de règlement, Agreement, and for no other purpose; et à aucune autre fin;

ORDONNE à l'Administrateur **ORDERS** that the Claims Administrator des réclamations et aux Parties d'utiliser and the Parties shall use the information les informations qui leur sont fournies en provided to it pursuant to this judgment for vertu du présent jugement dans le seul the sole purpose of executing the Notice but d'exécuter le Plan de notification et Plan and facilitating the distribution de faciliter le processus de distribution process in accordance with the Settlement 500-06-000907-184 PAGE: 5

[22] l'audience du 6 juin 2024 si en personne; if in person;

DÉCLARE que les Membres du **DECLARES** that Québec Class members Groupe du Québec désirant s'objecter à who wish to object to Court approval of the l'approbation par le Tribunal de l'Entente Settlement Agreement must do so in the de règlement devront procéder de la manner provided for in the Long Form manière prévue à l'avis détaillé joint aux Notices attached to this judgment as présentes comme Annexe 2, au plus Schedule 2, on or before May 30, 2024 if tard le 30 mai 2024 si par écrit ou à in writing or at the hearing on June 6, 2024,

[23] sera affiché d'ici là sur le Site Web créé Website fins aux du http://www.reglementdonneesnissan.com et sur le site web des Avocats du Groupe;

FIXE la présentation de la SCHEDULES the presentation of the Demande pour approbation de l'entente Application for Approval of the Settlement de règlement et des honoraires des Agreement and of Class Counsel Fees on avocats du groupe au 6 juin 2024, à June 6, 2024, at 9;30 AM, in room 2.08 of 9h30, en salle 2.08 du Palais de Justice the Montréal Courthouse (or any other de Montréal (ou toute autre salle courtroom which will be indicated by the d'audience qui sera indiquée par une posting of a sign outside of courtroom 2.08 affiche à l'extérieur de la salle 2.08 ou tel or designated by the Judge sitting in room que désigné par le Juge siégeant en 2.08) or via a TEAMS link that will be salle 2.08) ou via un lien TEAMS qui posted before that date on the Settlement

> règlement http://www.nissandatasettlement.com and on Class Counsel website

[24] pour tenue de d'approbation du règlement soient forth web du règlement et sur le site web des Counsel website; avocats du groupe;

ORDONNE que la date et l'heure **ORDERS** that the date and time of the l'audience settlement approval hearing shall be set in the Pre-Approval indiquées dans les Avis aux membres (Schedules 1 and 2 to this judgment) but (annexes 1 et 2 du présent jugement), may be subject to adjournment by the bien qu'elles puissent être reportées par Court without further publication of notice le Tribunal sans autre avis aux Membres to the Québec Class Members, other than du Groupe du Québec autre que l'avis such notice which will be posted on qui sera affiché sur le registre des Quebec Registry of Class Action. on the actions collectives du Québec, sur le site Settlement Website and on the Class

les Honoraires des Avocats du Groupe au plus tard le 6 mai 2024:

ORDONNE aux Avocats du ORDERS that Class Counsel to file its Groupe de déposer leur demande application for approval of a class action d'approbation d'un règlement d'une settlement and for approval of Class action collective et pour faire approuver Counsel Fees on or before May 6, 2024;

500-06-000907-184 PAGE : 6

[26] **LE TOUT** sans frais de justice. **THE WHOLE** without legal costs.

PIERRE NOLLET, J.C.S.

Me David Assor LEX GROUP INC.. Avocats pour la demanderesse

Me Margaret Weltrowska Me Erica Shadeed DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L. Avocats pour la défenderesse Nissan Canada Inc.

Date d'audience : Sur dossier et échanges de courriels